



Guelmim-Oued Noun veut classer son patrimoine archéologique (Géoparc Jbel Bani)

Guelmim-Oued Noun veut classer son patrimoine archéologique (Géoparc Jbel Bani) Une initiative dans le cadre du programme de développement intégré des provinces du sud Le site d'Adrar n Zerzem est l'un des sites majeurs de la haute vallée de l'Oued Sayyad situé dans la province de Guelmim. Il abrite un complexe archéologique très important composé de gravures rupestres et tumuli. Les représentations de bovinés attestent la domestication poussée de cette espèce par l'homme dans cette région. Elle témoigne aussi que le boeuf était très important dans la conscience collective des populations qui ont peuplé la région et constitue un indice de richesse des pâturages dans cette zone (Source: Inspection régionale des monuments historiques et des sites de la région Guelmim- Oued Noun) Les immenses étendues désertiques caractéristiques du Sud du Maroc regorgent d'un patrimoine paléontologique et de sites rupestres exceptionnels et d'une rare beauté. La région de Guelmim-Oued Noun ne fait pas exception. Cette région où l'art rupestre est fortement présent cherche ainsi à valoriser son patrimoine historique et mieux le protéger. Cinq dossiers de candidature ont été présentés récemment au ministère de la Culture et de la Communication pour intégrer la liste du patrimoine national. Ce projet est réalisé sous la supervision de l'inspection régionale des monuments historiques et des sites de la région Guelmim-Oued Noun, relevant du ministère de la Culture et de la Communication à la demande des communes dont le territoire abrite ces sites. Une initiative qui rentre dans le cadre du programme de développement

intégré des provinces du sud. Il s'agit de plusieurs sites qui représentent des gravures rupestres et des peintures sous abris. Dans le détail, on retrouve le site rupestre d'Azrou Klane qui regroupe 9380 gravures et qui est considéré parmi les sites les plus riches en termes de nombre de gravures au Maroc. Il est situé dans la province d'Assa-Zag. Dans la province de Guelmim, ce sont quatre sites rupestres qui ont été identifiés: Oum Lahchich, Oumouguegime et les deux sites Adrar-n-zerzem et Tamrhalt-n-zerzem qui regroupent 300 gravures. Dans la province de Tan Tan et au niveau du site Aouinet Azguer, il a été identifié des peintures rupestres situées dans plus de 20 abris peints représentant des scènes de chasse et de vie quotidienne. Et enfin, au niveau de la province de Sidi Ifni, dans les deux sites complexes d'Amalou et le complexe d'Anamer, l'opération d'inventaire a relevé 57 dalles gravées dans le premier et 168 dalles gravées dans le deuxième. Une fois répertoriés, un dossier pour chaque site a été constitué, incluant l'inventaire complet, une étude topographique, une fiche technique détaillée ainsi qu'un bref historique. Ces dossiers ont par la suite été soumis au ministère de la Culture qui va se pencher dessus à travers une commission composée de plusieurs partis et qui devrait donner son avis dans les prochaines semaines. Plusieurs tumuli (sites funéraires composés de pierres et de roches agencées de manière caractéristique) sont répertoriés également dans cette zone, témoignant de la présence humaine et de pratiques funéraires pré-islamiques. Malheureusement, ces sépultures sont aussi victimes des chasseurs de trésors qui sévissent dans ces endroits non surveillés afin de chercher des ornements ou anciens outils en bronze et en cuivre « Cette opération vise surtout à officialiser l'importance de ces sites en tant que patrimoine du pays afin qu'ils puissent bénéficier d'une protection juridique et être surveillés et protégés contre le pillage et la destruction », affirme Noredine Zdaïdat, inspecteur des monuments historiques et sites, région Guelmim Oued Noun. Dans la province de Tan Tan et au niveau du site Aouinet Azguer, il a été identifié des peintures rupestres situées dans plus de 20 abris peints représentant des scènes de chasse et de vie quotidienne (Source: Inspection régionale des monuments historiques et des sites de la région Guelmim- Oued Noun) En l'absence de protection, ces sites sont victimes d'actes de vandalisme, de défiguration, de vol ou de destruction volontaire. Un cas de défiguration partielle de roches comportant des gravures rupestres a été par exemple rapporté lors du renforcement d'un pont qui se trouve à proximité d'un site archéologique. Les pseudo-touristes qui visitent ces zones peuvent aussi voler des éléments préhistoriques et les revendre sur le marché noir. Ajouté à cela, les activités minières, en particulier pour les carrières d'extraction, qui ne tiennent pas compte de cette importance scientifique, continuent de détruire une partie précieuse des archives de l'histoire. En intégrant la liste du patrimoine national, l'ensemble de ces sites retrouvent de la valeur et obtiennent un statut qui leur procure une protection juridique leur permettant de disposer d'un gardien. Mieux encore, à travers le développement d'un tourisme de niche, responsable et durable et articulé autour de l'histoire de la terre et des peuples, ces sites gagneraient en notoriété et participeraient au rayonnement de la région. A travers des salles d'exposition sur place, il y a la possibilité que celles-ci soient utilisées comme centre d'interprétation pour recevoir des touristes et des visites scolaires. Le tourisme deviendra alors une locomotive économique pour un développement intégré de ce territoire et pour le désenclavement de ces zones qui n'ont pas eu la chance de faire partie des destinations touristiques phares du désert marocain. Que gagne un site classé patrimoine national? Tout site incluant de l'art rupestre, les sites archéologiques, les tumuli, est sous la tutelle du ministère de la Culture, pourvu qu'il s'agisse d'un cas avéré d'un patrimoine naturel national. Le ministère de la Culture, et en vertu de la loi 22-80 régissant la protection et la gestion du patrimoine culturel, entreprend une série d'actions inscrites dans le long terme pour la protection et la conservation de ce type de sites. Le ministère, via ses antennes régionales, est chargé de déployer également un gardien pour surveiller des sites inscrits. D'ailleurs, depuis quelques années, le ministère a entrepris la réalisation d'un inventaire de



tous les éléments du patrimoine culturel matériel et immatériel en vue de la documentation, d'archivage et de l'élaboration de projets de valorisation et de réhabilitation. Le 21/05/2018 Source web Par l'économiste